



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1276

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri interroge M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'hôpital intercommunal de Romans-Saint-Vallier qui connaît une situation financière particulièrement préoccupante. Suite au déficit structurel de 2,728 kilo-euros en 2003, un plan drastique d'économies a permis de revenir à un déficit de 953 kilo-euros. Cependant, en 2005, l'évolution des charges couplées à la stagnation des recettes autorisées aboutit à une impasse budgétaire de 2,200 kilo-euros, malgré une augmentation de 40 à 90 % des tarifs journaliers. Les mesures envisagées : recherche d'économies sur les achats, gestion « dure » des effectifs et report de charge en fin d'année ne permettent pas de retrouver une situation satisfaisante sans une aide de l'ARHA ce jour, les conséquences se traduisent par une exaspération et un sentiment d'impuissance du conseil d'administration, qui a assumé des décisions difficiles pour améliorer la situation, et qui voit les efforts accomplis réduits à néant sans motifs et sans explications, une complète incompréhension du corps médical et des personnels pour les mêmes raisons et un risque certain de remise en cause du plan pluriannuel d'investissement. C'est pourquoi il lui demande s'il est possible d'obtenir un financement plus efficace permettant à cet établissement de remplir sa mission.

Texte de la réponse

SITUATION FINANCIERE DE L'HOPITAL DE ROMANS-SAINT-VALLIER DANS LA DROME

Mme la présidente. La parole est à M. Gabriel Biancheri, pour exposer sa question, n° 1276, relative à la situation financière de l'hôpital de Romans-Saint-Vallier dans la Drôme.

M. Gabriel Biancheri. Je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la difficile situation financière que connaît l'hôpital intercommunal de Romans-Saint-Vallier, dans le nord du département de la Drôme.

Face à un déficit de 2,7 millions d'euros en 2003, le conseil d'administration a adopté un plan d'économies qui a permis de réduire d'un tiers ce déficit en 2004. Cependant, en 2005, l'évolution des charges couplée à la stagnation des recettes autorisées aboutit à une impasse budgétaire encore supérieure à 2 millions d'euros, et ce malgré une augmentation de 40 % à 90 % des tarifs journaliers.

Je vous laisse imaginer dans quelle situation se trouve le conseil d'administration ! En plein désarroi, il éprouve un sentiment d'impuissance face à l'incompréhension du personnel et à un risque de remise en cause du plan pluriannuel d'investissement. Il ne sait plus quelles économies faire. Malgré tout, il envisage une gestion encore plus dure des effectifs et du personnel, qui pourrait se traduire par une diminution des recettes. Monsieur le ministre, ce douloureux problème ne pourra être résolu en 2005 sans une aide financière supplémentaire et un geste fort de la part de l'agence régionale hospitalière. Qu'envisagez-vous de faire ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre délégué aux collectivités territoriales*. Monsieur le député, M. Philippe Bas, retenu en Savoie pour un exercice canicule, m'a chargé d'apporter la réponse la plus précise possible à votre question qui ne l'était pas moins.

Vous m'avez fait part des difficultés budgétaires de l'hôpital intercommunal de Romans-Saint-Vallier pour lequel vous sollicitez des moyens supplémentaires.

Dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire, l'établissement s'était en effet donné pour objectif de réaliser une série d'économies qui intègrent notamment le regroupement, en 2005, des activités chirurgicales sur le site de Romans.

La situation financière de l'établissement fait l'objet, je tiens à le souligner, d'un suivi très attentif par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation qui vient de notifier à l'établissement l'attribution d'un financement complémentaire de 1,7 million d'euros, dont la majeure partie, soit 1,3 million d'euros, doit être versée en 2005. Cette aide, qui correspond à une progression de 2,6 % du financement assurance-maladie retenu pour 2004, est destinée tant à couvrir la mise en oeuvre d'une série de mesures demandées par l'établissement au titre, notamment, des plans Urgences et Périnatalité, qu'à soutenir le retour progressif à l'équilibre budgétaire.

Le résultat positif constaté au premier trimestre au titre de la tarification à l'activité devrait se traduire en 2005 par un apport supplémentaire évalué à 1,1 million d'euros, qui contribuera à soutenir l'établissement dans sa démarche engagée de redressement financier.

Un bilan de situation est prévu à la rentrée pour examiner avec l'établissement les perspectives de clôture de l'exercice 2005. Vous ne manquerez pas d'être informé de ses résultats.

Enfin, je vous confirme, monsieur le député, que le plan pluriannuel d'investissement et de financement n'est pas remis en cause. Il intègre des opérations importantes comme la restructuration des services logistiques ou l'extension du service de rééducation fonctionnelle de Saint-Vallier, qui bénéficie d'une aide au titre du plan Hôpital 2007. Je vous précise que la restructuration des services logistiques doit permettre de dégager des économies budgétaires nécessaires au redressement financier de l'établissement, ce dont vous êtes, j'en suis certain, convaincu.

Telles sont les précisions que le Gouvernement souhaitait vous apporter.

Mme la présidente. La parole est à M. Gabriel Biancheri.

M. Gabriel Biancheri. Monsieur le ministre, je vous remercie de toutes ces précisions.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1276

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6314

Réponse publiée le : 29 juin 2005, page 4011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 juin 2005